



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

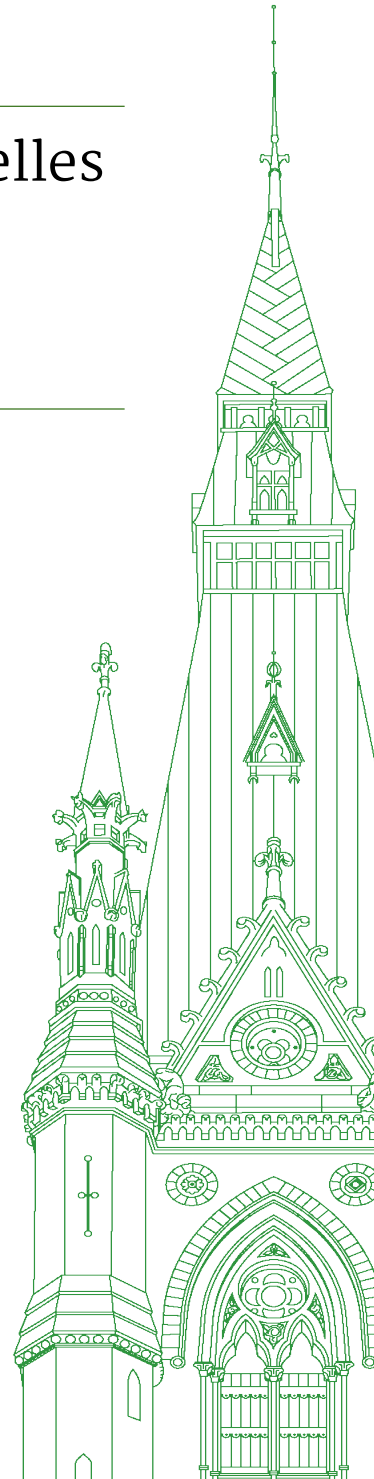
Comité permanent des langues officielles

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 088

Le lundi 26 février 2024

Président : M. René Arseneault



Comité permanent des langues officielles

Le lundi 26 février 2024

• (1540)

[Français]

Le président (M. René Arseneault (Madawaska—Restigouche, Lib.)): J'ouvre maintenant la séance.

Toutefois, il demeure quelques difficultés techniques pour ceux qui participent à la réunion à distance.

Un de nos témoins, M. Nadeau, tente de se joindre à la réunion de manière virtuelle, mais il a des problèmes techniques. Nous ferons les tests de son requis en cours de route, lorsqu'il aura réussi à se connecter.

Je veux tout simplement vous dire que tous ceux et celles qui participent à la réunion en ligne ont fait les tests de son, et tout est conforme aux règles.

Je vous souhaite la bienvenue à la 88^e réunion du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 20 septembre 2023, le Comité se réunit afin de reprendre son étude sur le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

J'abrègerai les consignes en ce qui a trait à l'utilisation des micros: il faut s'adresser à la présidence et fermer son micro lorsqu'on ne parle pas. Nous sommes maintenant habitués à travailler avec la plateforme Zoom.

Conformément à nos motions de régie interne, comme je le disais au début, les tests de connexion ont été faits, et tout fonctionne bien.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Nadeau de la Chambre de Haut-Madawaska, que nous attendons incessamment, par vidéoconférence; à Mme Marie-Eve Michon, du Réseau de développement économique et d'employabilité du Nouveau-Brunswick, ou RDEE, qui est ici, dans la salle; et à Mme Mylène Letellier, de la Société de développement économique de la Colombie-Britannique, qui se joint à nous par vidéoconférence.

Bonjour, madame Letellier. Vous êtes un peu loin, mais nous vous voyions de près ici. Vive la technologie!

Comme nous le faisons habituellement, j'alloue cinq minutes à chacun des témoins qu'ils fassent leur présentation, après quoi nous commencerons le tour de questions de six minutes par formation politique, et ainsi de suite.

Je suis très sévère en ce qui a trait au temps de parole. Cela fait partie de mon travail. Plus je suis sévère, plus les formations politiques peuvent poser des questions, ce qui est encore mieux pour tous.

Je vois que M. Nadeau est en train de se connecter.

Nous entendez-vous, monsieur Nadeau?

M. Reginald Nadeau (président, Chambre de Commerce de Haut Madawaska): Effectivement, je vous entends très bien, monsieur le président.

Le président: Monsieur Nadeau, je vais vous laisser faire votre test de son.

Mme Michon vient juste d'arriver ici, en personne.

Je vais demander de commencer, madame Michon. Vous disposez de cinq minutes.

Mme Marie-Eve Michon (directrice, Réseau de développement économique et d'employabilité du Nouveau-Brunswick): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais remercier le Comité de m'offrir l'occasion de témoigner devant lui et de contribuer à son étude, qui, à mon avis, est très pertinente.

Je m'appelle Marie-Eve Michon. Je suis la directrice du Réseau de développement économique et d'employabilité du Nouveau-Brunswick. Le Réseau existe depuis l'an 2000. Vous avez rencontré plusieurs de nos homologues au cours de vos réunions. Je ne réinventerai donc pas la roue. Nous créons et appuyons des stratégies et des initiatives qui répondent aux besoins des communautés francophones et acadiennes en matière de développement économique, afin de contribuer à l'économie du Nouveau-Brunswick, entre autres.

Le RDEE du Nouveau-Brunswick compte 19 employés et deux bureaux, l'un en milieu rural, à Paquetville, dans le Nord de la province, et un autre à Moncton, en milieu urbain.

Nos secteurs d'intervention sont le développement économique et l'employabilité. Par contre, il y a des sous-secteurs. En ce qui concerne l'employabilité, nous travaillons en immigration économique et en développement des compétences. Pour ce qui est du développement économique, nous travaillons en entrepreneuriat, en repreneuriat féminin et en développement durable.

J'aimerais faire un survol de quelques projets phares du RDEE du Nouveau-Brunswick. Cela va vous donner une idée de ce que nous faisons, de la portée de nos projets et de la façon dont nous réussissons à toucher les communautés relativement à tous les volets que je viens d'énumérer.

Le projet Impact est un programme d'accompagnement des entreprises francophones vers un développement durable, sous le leadership du RDEE du Nouveau-Brunswick. Cela inclut les quatre provinces de l'Atlantique. Nous collaborons tous ensemble pour accompagner ces entreprises vers un virage plus écologique et plus durable.

Le projet Innover par l'amélioration des processus vise aussi l'accompagnement des entreprises, mais plus précisément l'augmentation de la productivité et de la compétitivité. Nous offrons une aide financière non remboursable pouvant atteindre 50 000 \$ par entreprise; le but est de les rendre plus productives et pérennes. Le programme va se terminer le 31 mars. Nous avons accompagné 31 entreprises francophones, qui ont bénéficié de ce programme, et 77 % de ces entreprises proviennent du secteur manufacturier.

Solution Repreneuriat est un programme d'accompagnement des femmes qui veulent racheter une entreprise existante. Nous appuyons fortement le démarrage d'entreprises, mais nous voulions également agir sur le plan du repreneuriat. On sait que les femmes n'ont pas les mêmes difficultés que les hommes lorsque vient le temps de racheter une entreprise. Il s'agit d'un programme mis sur pied avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada, sous le leadership du RDEE du Nouveau-Brunswick. Les quatre provinces de l'Atlantique et la Saskatchewan font partie de ce programme. Au Nouveau-Brunswick, le programme est en place depuis trois ans; il a permis d'aider 200 femmes, et 97 femmes ont bénéficié d'un encadrement individualisé pour les accompagner dans tout le processus de rachat d'une entreprise.

Le programme Mode d'emploi vise l'accompagnement des nouveaux arrivants et des résidents permanents en leur permettant de connaître le marché du travail canadien, mais surtout néo-brunswickois, et les particularités de chaque région. Cette année, jusqu'à maintenant, nous avons accompagné 280 clients et offert 400 services en employabilité, dont des webinaires, des ateliers et des formations. Tout cela a été fait par une petite équipe.

En terminant, je tiens à dire que nous sommes financés par le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, qui est essentiel pour assurer des services et des initiatives francophones au Nouveau-Brunswick. Ce financement a un puissant effet de levier, parce que cela nous permet d'obtenir d'autres propositions et d'autres fonds. Par exemple, au cours des cinq dernières années, le RDEE du Nouveau-Brunswick a collaboré avec 2 800 partenaires. Nous avons utilisé nos fonds et nous avons réussi à amasser 12 millions de dollars, 4 millions de dollars en nature et aidé plus de 70 000 bénéficiaires au Nouveau-Brunswick avec 255 projets.

Nous sommes très enthousiastes à l'égard du nouveau fonds de 208 millions de dollars pour les services d'aide à l'emploi. J'ai hâte de voir comment la suite va se dessiner. Nous avons très hâte de collaborer, puisque cela va nous permettre d'aller encore plus loin pour ce qui est de nos projets.

• (1545)

Le président: Merci beaucoup, madame Michon.

Madame Letellier, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

Mme Mylène Letellier (directrice générale, Société de développement économique de la Colombie-Britannique): Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, au nom de la Société de développement économique de la Colombie-Britannique, ou SDECB, je vous remercie de votre invitation.

Je m'appelle Mylène Letellier. Je suis la directrice générale de la SDECB, qui célèbre cette année ses 25 ans d'existence.

Dans le cadre de sa mission visant à favoriser le développement économique de la francophonie de l'ensemble de la Colombie-Bri-

tannique, la SDECB travaille principalement sur trois volets: l'entrepreneuriat, notamment l'entrepreneuriat auprès des femmes, l'employabilité auprès des jeunes, des immigrants et des employeurs, ainsi que le développement économique communautaire, surtout par le tourisme, le développement durable et la gestion du Fonds de développement économique francophone de l'Ouest canadien pour la région du Pacifique.

Alors que ma collègue du Réseau de développement économique et d'employabilité du Nouveau-Brunswick a parlé de certains projets phares, je vais plutôt vous parler des défis auxquels la SDECB fait face relativement à ses trois volets d'intervention.

Pour nous, les principaux défis en entrepreneuriat sont les suivants. Alors que le financement pour appuyer nos activités en employabilité a augmenté au cours des années, grâce aux fonds d'Emploi et Développement social Canada et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, les fonds accordés à l'entrepreneuriat n'ont pas augmenté depuis 20 ans. Le financement que nous recevons de PacifiCan, soit l'Agence de développement économique du Pacifique Canada, est demeuré stable depuis 20 ans. L'absence d'indexation de ce financement est un défi de taille dans le contexte inflationniste actuel.

Grâce au financement de PacifiCan, nous avons quand même pu offrir des services d'accompagnement personnalisé, du mentorat, des formations et des activités de réseautage à Vancouver et à Kelowna, de même que des activités pour les femmes entrepreneures. Nous aimerions étendre nos services à d'autres régions et offrir d'autres programmes, comme le repreneuriat ou des missions économiques entre les provinces canadiennes ou en Afrique.

En ce qui concerne l'employabilité, de plus en plus d'employeurs comptent sur notre organisme pour recruter des talents bilingues. Nous devons donc nous tourner vers des pays étrangers francophones. Par contre, notre financement actuel nous oblige à limiter nos efforts à une participation à l'événement Destination Canada, financé par Emploi et Développement social Canada.

Jusqu'à présent, la SDECB avait peu de contrôle sur les services en emploi offerts aux Canadiens en provenance d'autres provinces, ceux-ci devant s'adresser aux centres d'emploi provinciaux offrant certains services en français. Nous saluons donc Emploi et Développement social Canada, qui a annoncé des fonds pour la gestion de centres d'emploi par et pour les francophones. C'est un financement dont pourra profiter la SDECB.

Voici maintenant les difficultés auxquelles nous faisons face en matière de développement économique communautaire. La SDECB manque des occasions de mettre en valeur le tourisme francophone en raison de la non-priorisation du tourisme francophone par notre province, des critères de financement de projets du gouvernement fédéral parfois non adaptés à notre réalité et du manque de ressources financières et humaines.

Le fait français et le bilinguisme sont un moteur de croissance économique des communautés telles que la nôtre. Franciser les entreprises touristiques anglophones, mettre en avant le tourisme francophone et optimiser les possibilités d'investissement sont des initiatives qui représentent une excellente occasion de croissance.

Les pays francophones d'Afrique représentent un véhicule de développement pour les entreprises francophones en quête de nouveaux marchés et pour les provinces capables d'attirer les investisseurs, les visiteurs et les chercheurs d'emplois de ce continent.

Une autre occasion de donner de la visibilité à notre francophonie viendra prochainement avec la Coupe du monde de la FIFA 2026, lors de laquelle plusieurs visiteurs de pays francophones d'Afrique et d'ailleurs seront à Vancouver. Nous attendons seulement un engagement du gouvernement fédéral pour démarrer un projet rassembleur, communautaire, économique et culturel.

De façon générale, les derniers appels de financement du gouvernement fédéral accordent de plus en plus d'importance au bilinguisme. Nous pouvons penser à celui d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat. Les organismes à vocation économique en situation linguistique minoritaire ont parfois du mal à concurrencer les organisations de la majorité linguistique répondant aux appels de financement, parce que ces appels sont adressés à l'ensemble des intervenants francophones et anglophones du Canada. Les organismes comme le nôtre doivent souvent dépendre de la bonne volonté de partenaires anglophones ou de partenaires québécois pour travailler en collaboration de façon équitable. Cette approche ne permet pas le « pour et par » les francophones.

• (1550)

Le président: Madame Letellier, veuillez conclure en moins de 20 secondes.

Mme Mylène Letellier: Pour conclure, je souligne que la SDECB fait partie d'un réseau national, soit le Réseau de développement économique et d'employabilité. Ce réseau se consacre à la prospérité et au développement économique. Ils ont fait, en 2023, un livre blanc qui contient de belles recommandations. Je vous invite à le lire.

Je vous remercie de votre attention, et je suis disponible pour répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Nadeau, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Reginald Nadeau: Bonjour, monsieur le président. Je vous remercie de cette invitation à participer à cette rencontre.

Je n'ai pas préparé un discours aussi élaboré que ceux de mes collègues. Comme vous allez le voir, je suis un entrepreneur et je n'ai pas les beaux mots et les grandes phrases des fonctionnaires, mais je vais être assez bref et précis.

Je suis résidant de la grande ville de Haut-Madawaska, comme vous l'avez mentionné, la plus belle ville au Canada. Je suis président de la Chambre de commerce de Haut Madawaska, et je siège également à d'autres comités de la région.

Aujourd'hui, mon intervention vise principalement à expliquer comment les membres de la Chambre de commerce de Haut Madawaska voient la francophonie, qui présente tantôt des possibilités, tantôt des défis. Les points suivants sont ceux sur lesquels nous avons misé à la suite des démarches que nous avons entreprises avec les membres de la Chambre de commerce et d'autres intervenants.

Naturellement, il est question du recrutement de travailleurs dans notre région, qui est plutôt axée sur le domaine avicole. L'élevage de poulet, ça nous connaît. Je crois que nous sommes la région canadienne la plus développée pour ce qui est de l'élevage, de l'abatage et de la transformation du poulet, ainsi que de la transformation du bois. Ce sont deux secteurs extrêmement importants pour nous. Puisque nous sommes dans une petite région éloignée, nous

recrutons des travailleurs, tant au Canada qu'à l'étranger. Nos entrepreneurs sont très dynamiques sur le marché pour recruter des travailleurs francophones. En effet, nous sommes dans une région francophone et nous tenons à préserver notre langue.

La concurrence à laquelle nos entreprises font face en matière de recrutement vient principalement de Québec, de Montréal et du Sud du Nouveau-Brunswick. Les travailleurs que nous recrutons à l'extérieur de notre région ont souvent tendance à vouloir aller vers ces grands centres francophones. Cependant, une fois qu'ils mettent les pieds chez nous, ils se rendent compte que nous avons une qualité de vie exceptionnelle, comparativement à celle qu'offrent les grands centres. Les jeunes familles qui s'installent dans notre région sont bien servies.

La Chambre de commerce gère quelques projets, dont le Plan incitatif communautaire. Avec la contribution financière de trois membres importants de la Chambre de commerce, ce projet permet de subventionner les nouveaux arrivants et leur famille qui veulent venir s'installer sur notre territoire.

J'aimerais parler de certaines difficultés auxquelles font face nos entreprises. D'abord, les programmes de reconnaissance des compétences sont parfois très laborieux, parce qu'il y a trop de bureaucratie. Ils sont également extrêmement onéreux pour nos travailleurs. Ensuite, comme partout ailleurs au Canada, nous manquons de logements pour recevoir de nouveaux travailleurs et de nouvelles familles. Les membres de la Chambre de commerce et la Ville de Haut-Madawaska essaient de s'attaquer à ce problème. La situation devrait être redressée d'ici quelques années.

• (1555)

Le président: Il vous reste 30 secondes.

M. Reginald Nadeau: D'accord.

Tout ce qui touche les communications, donc l'accès à Internet et au réseau cellulaire, est un autre problème dans notre secteur.

Comme vous le voyez, je ne suis pas un expert, mais je répondrai à toutes vos questions du mieux que je le peux.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Nadeau, madame Michon et madame Letellier.

Pendant le premier tour de questions interactives, chaque formation politique disposera de six minutes.

Nous allons commencer par les conservateurs.

Monsieur Dalton, vous disposez de six minutes.

M. Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Je remercie les témoins de leurs commentaires.

En tant que député de la Colombie-Britannique, j'aimerais commencer par dire que quelques collègues et moi, y compris M. Godin, avons visité plusieurs organisations francophones à Vancouver, la semaine dernière. Je veux féliciter M. Godin, notre vice-président, d'avoir reçu le prix Kermodé de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique pour ses efforts en vue de faire progresser le fait français dans les communautés linguistiques en situation minoritaire.

Madame Letellier, nous avons visité la Chambre de commerce francophone de Vancouver et avons rencontré une soixantaine de femmes et d'hommes d'affaires.

Avez-vous des relations avec cette chambre de commerce?

Mme Mylène Letellier: Bonjour, messieurs Dalton et Godin. J'ai effectivement eu le plaisir de vous croiser, la semaine dernière, lors de la remise du prix.

Malheureusement, je n'ai pas participé à la plus récente rencontre de la Chambre de commerce francophone de Vancouver, puisque j'étais à la réception en l'honneur de M. Godin. Toutefois, nous travaillons étroitement avec elle. Son mandat est local, et le nôtre est provincial. Notre mandat est de faire des rencontres et de créer du réseautage auprès des entrepreneurs. Nous dirigeons souvent les entrepreneurs qui viennent pour des services de counselling vers la Chambre de commerce en vue d'activités de réseautage. Inversement, c'est la Chambre de commerce qui dirige les entrepreneurs vers nous lorsqu'ils ont besoin d'appui pour différents services un peu plus pointus, comme des formations.

D'ailleurs, comme je le disais dans mon allocution, nous gérons aussi le fonds précédemment appelé le Fonds de développement économique francophone de l'Ouest, FDEFO. C'est un fonds de l'Initiative de développement économique, ou IDE, qui nous permet de donner à des organismes communautaires francophones et de redistribuer cet argent pour des projets de développement économique communautaire. Au cours des deux dernières années, la Chambre de commerce a profité de cette source de financement que nous gérons.

M. Marc Dalton: Avez-vous des contacts avec des entreprises anglophones pour les sensibiliser aux services et aux besoins des francophones? Travaillez-vous avec d'autres organismes?

Par ailleurs, dans votre travail, en général, est-ce que ce sont les entreprises qui viennent à vous ou est-ce vous qui allez vers elles? Est-ce une combinaison des deux?

• (1600)

Mme Mylène Letellier: Nous travaillons de près avec les organismes anglophones de l'écosystème entrepreneurial. Par exemple, nous travaillons avec Women's Enterprise, puisque les programmes de mentorat que nous offrons aux femmes viennent du programme de Women's Enterprise Organizations of Canada.

Nous travaillons aussi avec le Community Futures Network of Canada, parce qu'il offre dans les régions des services comme le entrepreneuriat, que nous n'offrons pas. Nous travaillons donc de près avec ce réseau pour nous informer des occasions d'achat et rachat dans les différentes localités en région. Nous travaillons aussi avec InnovateBC pour le programme de promotion de la propriété intellectuelle. Nous faisons connaître notre communauté et les besoins de nos entrepreneurs francophones en travaillant de plus en plus avec des entreprises offrant un peu le même genre de services que nous du côté anglophone.

M. Marc Dalton: Votre organisme célèbre son 25^e anniversaire. Je vous remercie du travail que vous faites dans la province.

C'est toujours une bataille, mais est-ce que c'est de plus en plus difficile? Comment pouvez-vous analyser et parler des progrès et des défis?

Mme Mylène Letellier: Comment dire? Je pense que, pour notre organisation, le principal défi est que les besoins, que ce soit en entrepreneuriat, en employabilité ou en développement économique et communautaire, deviennent de plus en plus importants. En effet, notre organisme est de plus en plus sollicité pour des partenariats et des projets, mais le financement ne suit pas nécessairement. Nous

avons des fonds de base, mais, pour aller plus loin, il nous faudrait parfois des fonds destinés aux projets. C'est là, je crois, que se situe la difficulté.

Nous pourrions en faire beaucoup plus, mais nous n'avons pas toujours le financement qui nous permettrait d'aller plus loin.

Le président: Je vous remercie, monsieur Dalton. Je vous remercie également, madame Letellier.

Je cède maintenant la parole à Mme Annie Koutrakis, du Parti libéral.

Vous avez la parole pour six minutes, madame Koutrakis.

Mme Annie Koutrakis (Vimy, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie également les témoins qui sont avec nous aujourd'hui de nous faire part de leurs commentaires dans le cadre de cette très importante étude.

Je vais d'abord m'adresser à vous, madame Michon. Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue. Elle est assez unique sur le plan linguistique. Bien que les deux langues soient égales, quelles mesures vos commerces acadiens ont-ils adoptées afin de mieux promouvoir et d'affirmer le français comme langue du travail et du commerce?

Mme Marie-Eve Michon: Le fait d'être la seule province officiellement bilingue est assurément un couteau à deux tranchants, comme on le dit. Il est évident que la langue des affaires est l'anglais. On ne se le cachera pas. À mon avis, les entreprises francophones reconnaissent que le bilinguisme est une force qui permet d'intégrer d'autres marchés. Pour notre part, nous essayons de faire valoir que, dans les affaires, le français a la même puissance que l'anglais. Par l'entremise du Conseil économique du Nouveau-Brunswick et de tous ses membres francophones, nous essayons de faire valoir à notre réseau d'entreprises que faire des affaires en français est aussi puissant que faire des affaires en anglais.

Nous travaillons aussi à un projet qui réunit les quatre provinces de l'Atlantique en vue de développer des relations d'affaires avec Saint-Pierre-et-Miquelon. Il y a là des entreprises francophones qui veulent étendre leurs services. Nous essayons de développer des échanges et de valoriser un peu l'entrepreneuriat francophone.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Mme Annie Koutrakis: Merci beaucoup.

Ma prochaine question s'adresse à M. Nadeau.

Pourriez-vous nous parler du cas particulier de la région de Haut-Madawaska et de son portrait linguistique?

Par ailleurs, y a-t-il des astuces dont vous pourriez nous faire part et qui pourraient être également utilisées dans des régions où les francophones sont en majorité?

M. Reginald Nadeau: Oui.

Dans notre secteur, nous sommes principalement des francophones. C'est bon à dire. Comme l'a mentionné Mme Michon, même si nous sommes complètement francophones dans notre secteur, ou à 95 %, la langue des affaires est aussi l'anglais.

Le Nouveau-Brunswick et le Nord-Ouest de la province sont des régions de production et d'exportation. Naturellement, l'anglais est donc important.

Même si la langue française est la langue la plus utilisée par l'ensemble de nos concitoyens et des travailleurs, les entreprises ont le souci de protéger le fait français, tout en assurant un certain bilinguisme de façon à pouvoir continuer de faire des affaires.

Pour ce qui est des astuces, les programmes que nous avons élaborés à la Chambre de commerce Haut-Madawaska sont principalement axés sur le recrutement et la rétention de nos concitoyens et des personnes de l'extérieur, parlant français autant que possible, pour qu'ils s'installent sur notre territoire. D'où le Plan incitatif communautaire, appelé le PIC, comme je l'ai mentionné plus tôt, qui est un programme d'investissement destiné à inciter les gens de l'extérieur à venir s'installer sur notre territoire.

Pour ce qui est du recrutement à l'étranger, le processus d'obtention de la résidence permanente est assez long et ardu. C'est donc un défi pour nous que d'amener ces gens à participer au programme PIC. Toutefois, ce programme est maintenant disponible. Il est instauré depuis cinq ans et une vingtaine de familles, déjà, sont venues s'installer sur notre territoire jusqu'à maintenant. Si ma mémoire est bonne, une famille est en voie d'obtenir sa citoyenneté ou sa résidence permanente et a l'intention de participer à ce programme.

C'est donc de bon augure et cela donne un certain souffle à nos entreprises. Naturellement, il faut aussi penser à loger ou à héberger ces gens-là. C'est extrêmement important.

Les programmes fédéraux qu'on semble vouloir dévoiler dans ce domaine vont sûrement grandement nous aider.

Par contre, sur le plan du français, il faut aussi dire que des organismes de notre région donnent de la formation en français. Cependant, le principal inconvénient que mentionnent nos membres, c'est que les gens qui veulent suivre des cours et se franciser doivent le faire dans un cadre horaire assez restreint. Comme les cours se donnent normalement le jour, les gens qui travaillent n'y ont pas accès. Par conséquent, nous demandons un certain assouplissement pour que la formation puisse s'offrir en soirée ou la fin de semaine afin que le plus de gens possible puissent suivre les cours de français destinés aux adultes, principalement.

Les enfants des jeunes familles sont déjà dans des classes francophones, dans nos écoles, ce qui aide énormément à l'intégration. Pour avoir vécu une expérience cette semaine, je peux dire que l'intégration de ces jeunes qui viennent de l'extérieur du pays est fantastique. C'est une autre génération. C'est une génération de jeunes qui sont beaucoup plus ouverts à la différence. Nous le remarquons forcément. Dans une des écoles de notre territoire, la population étudiante venant de l'extérieur représente près de 40 % depuis deux ans. C'est énorme.

• (1605)

Le président: Merci, monsieur Nadeau.

Vous pourrez continuer au fur et à mesure que d'autres questions vous sont posées.

Le prochain intervenant sera M. Mario Beaulieu, le deuxième vice-président de ce comité permanent, qui représente le Bloc québécois.

Je vous cède la parole pour six minutes.

M. Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins, qui nous font bénéficier de leur expérience.

Ma première question s'adresse à tous les témoins.

Plusieurs d'entre vous ont dit que la langue des affaires était l'anglais.

Y a-t-il moyen de travailler en français dans vos régions et vos entreprises?

Mme Marie-Eve Michon: Bien sûr, il y a moyen de faire des affaires en français. Nous avons quand même un assez grand réseau d'affaires francophone au Nouveau-Brunswick.

Nous organisons justement, vers la fin du mois de mai, le Rendez-vous Acadie-Québec, qui permet aux entreprises francophones du Nouveau-Brunswick et du Québec de réseauter.

Nous essayons toujours de créer un rapprochement aussi avec le milieu québécois, mais aussi avec le milieu francophone hors Québec. Les membres du Réseau de développement économique et d'employabilité, ou REDEE Canada, dont mon homologue de l'Alberta, qui est ici aujourd'hui, travaillent tous ensemble et partagent aussi leurs pratiques exemplaires et leurs bons outils pour appuyer les entreprises francophones dans chacune de nos provinces.

Nos pratiques exemplaires sont exportées dans d'autres provinces, et tout cela sert à créer un bon réseau d'affaires francophone.

• (1610)

M. Reginald Nadeau: Je suis d'accord avec Mme Michaud sur ce point, monsieur Beaulieu.

Tout le travail que nous faisons dans la province ou au Canada est principalement fait en français, mais le secteur de la fabrication fait beaucoup d'exportation.

Tout à l'heure, je parlais du bilinguisme, mais, actuellement, c'est le français qui prédomine dans les entreprises. Nous sommes fiers de garder notre langue et de la garder vivante en allant chercher des travailleurs francophones à l'extérieur du Canada. Cela nous permet de faire valoir la langue française et de la garder vivante dans notre coin de pays.

Mme Mylène Letellier: En Colombie-Britannique, il y a quand même 7 000 entreprises dites francophones. Pour celles-ci, le marché francophone constitue souvent un premier marché, mais elles vont vite vouloir développer leurs affaires en travaillant avec le marché anglophone. On essaie de développer de plus en plus de marchés francophones dans les autres provinces canadiennes, dans les autres communautés de langue officielle, que ce soit au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard ou au Québec, et même, comme je le disais tout à l'heure, en Afrique.

Pour ce qui est de l'emploi, nous faisons beaucoup de recrutement pour des employeurs. Chez nous, la main-d'œuvre bilingue est en croissance et on nous demande de plus en plus de travailler avec des associations sectorielles, comme la British Columbia Hotel Association, pour aller chercher, avec eux, du personnel bilingue dans des pays francophones.

M. Mario Beaulieu: Je ne sais pas si vous avez mis en oeuvre des mesures concernant l'utilisation de la langue française au travail. Le dernier recensement a démontré que l'utilisation du français comme langue de travail était en déclin. Dans tous les indicateurs, le français était en déclin.

Avez-vous des données sur l'utilisation du français comme langue de travail?

Mme Marie-Eve Michon: Je n'ai pas les données sur la langue de travail, mais il y a 30 % de francophones au Nouveau-Brunswick.

Pour renchérir sur ce que Mme Letellier et M. Nadeau ont mentionné, nous avons mis sur pied une plateforme d'achat d'entreprises en ligne pour favoriser le rachat des entreprises par les francophones et développer davantage le marché des entreprises francophones. C'est déjà en place pour les quatre provinces atlantiques et la Saskatchewan.

Je n'ai pas nécessairement les chiffres...

M. Mario Beaulieu: J'aimerais poser une autre question à M. Nadeau.

Vous avez dit que, dans votre secteur, on parle en français. Le gouvernement a élaboré une stratégie pour favoriser l'immigration francophone hors Québec.

Pensez-vous qu'on a plus de chances de favoriser le français en envoyant les travailleurs étrangers dans des milieux comme le vôtre ou en les envoyant dans des milieux principalement anglophones, où ils vont avoir accès à très peu de ressources en français, en plus de ne pas pouvoir travailler en français?

M. Reginald Nadeau: Nos entreprises font du recrutement dans les pays francophones; ainsi, les travailleurs qui arrivent sur notre territoire parlent un minimum de français; cela facilite leur intégration. C'est la base. Cela leur permet aussi de communiquer plus facilement avec leurs collègues de travail.

Les entreprises font des pieds et des mains pour garder les discussions en français dans le milieu de travail, dans les usines. Cela permet de soutenir le fait français. On se rend compte que des gens qui viennent de pays non francophones commencent à parler en français. Toutefois, on s'entend pour dire qu'apprendre le français est tout un défi. Apprendre le français, c'est difficile, comparativement à d'autres langues.

• (1615)

Le président: Merci, messieurs Nadeau et Beaulieu.

Nous allons compléter le premier tour de questions avec Mme Ashton, du NPD.

Madame Ashton, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Niki Ashton (Churchill—Keewatinook Aski, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous.

J'aimerais commencer par poser une question à Mme Letellier.

Je voulais vous poser des questions sur un autre sujet. En me basant sur votre témoignage, mais, avant, je veux souligner un des points que vous avez soulevés, à savoir le soutien financier dont vous aurez besoin lorsque Vancouver accueillera la Coupe du monde de la FIFA, en 2026.

Comme députés, nous faisons beaucoup de travail pour soutenir nos jeunes et pour déterminer le rôle que le Canada devrait jouer à cet égard. Nous avons en tête la Coupe du monde et les investissements dans la programmation d'activités récréatives, particulièrement en ce qui concerne le soccer. J'ai donc été interpellée quand vous avez mentionné cet événement sportif, puisque nous recon-

naissons tous que ce sera un moment historique. C'est le plus grand événement sportif au monde. Il est unique, ce sera la première fois que le Canada accueillera la Coupe du monde de la FIFA, et ce sera dans votre région.

Pouvez-vous nous dire précisément ce dont vous aurez besoin de la part du gouvernement du Canada pour soutenir votre travail? De plus, quel accueil souhaitez-vous offrir à la communauté francophone qui viendra dans votre région dans deux ans?

Mme Mylène Letellier: Je vous remercie de votre question.

En fait, nous aimerions que le gouvernement fédéral s'engage à mettre en avant la francophonie dans cet événement.

J'aimerais vous donner un exemple.

Lors des Jeux olympiques de 2010, à Vancouver, la Société de développement économique de la Colombie-Britannique, de concert avec des partenaires pancanadiens, avait inauguré une Place de la Francophonie, qui était sur l'île Granville, pour faire la promotion de la langue française dans notre province et partout au Canada.

Cet événement était une vitrine comportant différentes dimensions. Par exemple, des entreprises francophones organisaient des soirées de dégustation de produits culinaires. On y retrouvait des spectacles de musique, un stand qui présentait tous les francophones du pays par l'entremise de leur langue. Cet événement a été une occasion en or de faire connaître la communauté francophone, en particulier au sein de notre province.

Comme je vous le dis, de mémoire, nous avons reçu plusieurs millions de dollars de la part du gouvernement. Je pense que le ministère du Patrimoine canadien et Développement économique Canada avaient investi de l'argent pour que nous puissions mettre en place un événement de ce genre.

Je peux vous dire que, depuis cet événement, nous avons vu un intérêt marqué pour la Colombie-Britannique de la part de francophones. En effet, des entreprises francophones viennent s'y installer et des francophones viennent travailler dans nos communautés. Selon nous, il s'agit d'un événement incontournable. Je pense que le succès de 2010 devrait pouvoir être reproduit, mais nous devons pouvoir compter sur l'engagement du gouvernement.

Mme Niki Ashton: D'accord.

On sait que quelques-unes des meilleures équipes au monde se trouvent dans des pays où le français est toujours une des langues officielles.

On espère que vous obtiendrez du soutien pour la tenue de cet événement.

J'aimerais revenir à une question que nous nous posons souvent dans le cadre de cette étude. Peut-être pourriez-vous commencer, madame Letellier.

Comment se manifestent les répercussions de la pénurie de main-d'œuvre dans les écoles francophones, dans les services de garde francophones et dans le domaine de la santé, dans votre région, en Colombie-Britannique? Quelles conséquences cette pénurie de main-d'œuvre a-t-elle sur l'économie d'une communauté francophone de votre région?

Mme Mylène Letellier: La pénurie de main-d'œuvre a un effet négatif sur l'embauche d'éducateurs francophones en petite enfance et d'enseignants francophones dans les écoles. Bien sûr, cela met un frein à ces services. C'est incontournable.

C'est pour cette raison que, grâce à des événements comme Destination Canada, mais aussi avec l'aide de la province, nous allons faire de plus en plus du recrutement dans les pays francophones pour attirer des gens à venir travailler ici, dans les centres de la petite enfance, dans les restaurants, dans les écoles.

• (1620)

Mme Niki Ashton: Merci.

Monsieur Nadeau, voulez-vous nous faire part de vos pensées sur cette question?

M. Reginald Nadeau: Oui.

Vous avez touché à un point sensible pour nous. L'éducation en français, sur notre territoire, est affectée par le manque de main-d'œuvre et l'exode des jeunes et des familles. Les citoyens vont travailler à l'extérieur, et on sait que les Canadiens ont moins d'enfants qu'ils en avaient par le passé.

Par contre, comme je l'ai mentionné, l'arrivée de nouvelles familles venant d'ailleurs au Canada ou de l'étranger a permis d'assurer la survie d'une de nos écoles. Sans cela, elle aurait fermé ses portes l'année passée. Grâce au Plan incitatif communautaire, ou PIC, dont j'ai parlé tout à l'heure, cette année, cette école compte une fois et demie plus d'élèves qu'il y a quatre ans. Il y a une belle dynamique, l'école est remplie de jeunes enfants, et plus de 40 % de nos élèves sont issus d'autres communautés au Canada ou de l'étranger. C'est très encourageant.

Le président: Merci, monsieur Nadeau. Nous avons amplement dépassé les six minutes.

Au cours du prochain tour de questions, je fais appel à la discipline et à la collaboration des membres du Comité, puisque leur temps de parole sera court. Il sera de deux minutes pour les deux premiers partis, puis d'une minute pour le Bloc québécois et pour le NPD.

Monsieur Généreux, vous avez la parole pour deux minutes.

M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie également les témoins.

Je dois déclarer un conflit d'intérêts: j'ai une entreprise au Nouveau-Brunswick. Je voulais m'assurer que vous le saviez.

Madame Michon et monsieur Nadeau, vous semblez très positifs par rapport à ce qui se passe au Nouveau-Brunswick. J'ai cru comprendre que, depuis quatre ans, la province a des surplus budgétaires.

Croyez-vous que cela s'est fait au détriment des francophones? Je vous pose cette question un peu épineuse, mais c'est important de le savoir, si nous voulons faire pression sur la province pour qu'elle investisse davantage dans la francophonie.

Deuxièmement, il y a quelques semaines, nous avons rencontré des gens du Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada, ou RDEE. C'est une très belle organisation. Vous êtes très dynamiques. D'ailleurs, j'avais eu le plaisir de rencontrer

des gens du Nouveau-Brunswick. Vous devez continuer votre beau travail.

Je leur ai demandé s'ils trouvaient que trop d'organismes s'occupaient de la francophonie, de façon générale, dans l'ensemble des provinces où les francophones sont représentés. J'aimerais vous poser la même question à tous les deux, soit sur le RDEE et sur le nombre de structures que nous avons pour servir la francophonie.

Le président: Veuillez répondre en moins d'une minute.

Mme Marie-Eve Michon: C'est vrai qu'il y a beaucoup de structures au service de la francophonie au Nouveau-Brunswick, et c'est aussi le cas à l'échelle nationale aussi. Il est important de reconnaître les organisations qui font cela depuis longtemps et qui ont développé une expertise.

Évidemment, certains organismes se découvrent un mandat en employabilité lorsqu'un nouveau fonds est mis sur pied. Il faut observer cela et être conscient de l'expertise et du mandat de chaque organisme.

Le président: Monsieur Nadeau, veuillez répondre en 15 secondes.

M. Reginald Nadeau: Dans mon cas, on parle d'organismes communautaires qui favorisent l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants. Ceux-ci manquent cruellement de financement.

Les fonds ont-ils été mal dépensés au Nouveau-Brunswick? Je ne pourrais pas l'affirmer, mais des investissements fédéraux seraient d'une grande aide pour ces organismes, qui font des miracles actuellement.

Le président: Merci, monsieur Généreux.

Je remercie les témoins.

Monsieur Drouin, vous avez la parole pour deux minutes.

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins qui sont devant nous.

Madame Letellier, vous avez mentionné que les entreprises avec lesquelles vous travaillez se heurtaient à certains obstacles lorsque venait le temps d'accéder aux fonds fédéraux.

Avez-vous des exemples précis de ce qui peut être une barrière pour ces entreprises?

• (1625)

Mme Mylène Letellier: Parlez-vous de ce que j'ai mentionné dans mon allocution de cinq minutes?

M. Francis Drouin: Oui, exactement. Vous avez mentionné plusieurs choses qui pouvaient présenter des difficultés, dont les critères de financement du fédéral, par exemple.

Mme Mylène Letellier: Le gouvernement fédéral fait des appels de propositions par l'intermédiaire d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Ce sont des appels qui s'adressent à tous. On demande d'avoir un programme bilingue, tant pour les francophones que pour les anglophones. Souvent, quand des organismes en situation minoritaire, comme le nôtre, concurrencent des organismes en situation majoritaire, les critères, l'impact et les chiffres ne peuvent évidemment pas être comparés.

Prenons l'exemple d'un organisme comme le nôtre, qui aide 7 000 entreprises francophones, et comparons-le à ce que peut faire un organisme qui sert des anglophones. Le nombre d'entreprises est beaucoup plus important. Vous comprendrez que nous représentons 2 % de la population, tandis qu'ils en représentent 98 %. Parfois, c'est un peu difficile de nous comparer à eux. On nous suggère souvent de nous rapprocher des organismes anglophones. Parfois, c'est possible et cela se fait bien, tandis que, d'autres fois, c'est un peu plus compliqué. Nous dépendons du bon vouloir de chaque organisme. C'est ce que j'ai voulu dire.

Le président: Merci, madame Letellier.

Monsieur Beaulieu, vous devrez faire preuve d'une grande discipline parce que vous avez la parole pour une minute seulement.

M. Mario Beaulieu: J'interviendrai très rapidement. Une mesure pourrait vous aider. Elle se trouvait dans le projet de loi C-13, qui a créé une nouvelle loi devant donner le droit d'avoir accès à des services en français dans les entreprises de compétence fédérale. En avez-vous entendu parler? Pensez-vous que c'est une bonne chose?

Mme Marie-Eve Michon: Je ne peux pas me prononcer sur cette loi, car je ne la connais pas. Je ne veux pas dire n'importe quoi. Je suis désolée.

M. Reginald Nadeau: Moi non plus, je ne la connais pas.

M. Mario Beaulieu: Bon, alors, on verra. On espère...

Elle s'applique déjà au Québec. Il me semble qu'elle est censée s'appliquer d'ici deux ans dans l'ensemble des régions.

M. Reginald Nadeau: C'est à espérer.

Mme Marie-Eve Michon: Permettez-moi d'ajouter que, en ce qui a trait aux employés, nous nous assurons qu'ils sont francophones parce que cela fait partie de notre mission, qui est de promouvoir la francophonie dans les entreprises. La difficulté, c'est que les gens choisissent souvent les trois grands centres du Nouveau-Brunswick, qui se situent dans le Sud de la province. La région de Moncton est bilingue, tandis que, dans les deux autres grands centres, le bilinguisme laisse beaucoup à désirer. Les communautés francophones sont surtout dans le Nord-Est. C'est difficile d'arrêter son choix sur une région rurale parce que la vie coûte extrêmement cher. Il n'y a pas de transport en commun. C'est alors beaucoup plus difficile de choisir de s'établir dans une petite communauté du Nord de la province.

Le président: Merci, madame Michon et monsieur Beaulieu.

Madame Ashton, vous avez la parole pour une minute.

Mme Niki Ashton: Merci, monsieur le président.

Ma question est la même que précédemment et s'adresse à Mme Michon. Elle porte sur l'impact de la pénurie de main-d'œuvre, particulièrement dans nos écoles et les services de garde francophones.

Quelles conséquences cela a-t-il sur l'économie des communautés francophones chez vous?

Mme Marie-Eve Michon: On ne peut pas se le cacher, il y a une pénurie de main-d'œuvre dans tous les secteurs. Toutefois, c'est sûr que c'est criant dans les secteurs de l'éducation et de la santé, où il y a la question de la reconnaissance des acquis et des diplômes. Il faut manifestement y voir, briser les barrières et les murs. Il faut essayer d'assouplir les exigences.

Nous sommes en train de préparer des séances d'information auprès de candidats immigrants pour leur faire connaître les autres

métiers du milieu de l'éducation, non pas seulement celui d'enseignant, afin de les inciter à travailler dans les écoles et ainsi d'alléger la tâche du personnel. Nous avons mis sur pied ce partenariat avec les districts scolaires, entre autres.

Le président: Merci beaucoup, mesdames Michon et Ashton.

Je remercie les témoins.

Je sais que c'est irritant de se faire couper la parole, mais j'ai dû le faire parce que nous recevons ensuite le prochain groupe de témoins et nous devons faire les tests de son.

Si vous souhaitez soumettre de l'information supplémentaire au Comité, n'hésitez pas à l'envoyer à notre greffière, qui va la transmettre aux membres du Comité. Le Comité vous en sera vraiment reconnaissant, et cela servira à la rédaction de notre rapport.

Encore une fois, je vous remercie de vous être prêtés à cet exercice. C'était vraiment intéressant. Comme je vous l'ai dit, n'hésitez pas à nous faire parvenir toute autre information pertinente.

Cela dit, nous suspendons la séance.

M. Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Monsieur le président, avant que les témoins nous quittent, je voudrais saluer Mme Letellier, que j'ai eu le privilège de rencontrer la semaine dernière.

Madame Letellier, transmettez mes salutations aux gens de la Colombie-Britannique.

• (1630)

Le président: Merci, monsieur Godin.

La séance est suspendue.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

Le président: Nous entamons maintenant la deuxième partie de la réunion.

Je souhaite la bienvenue aux témoins. Monsieur Fortin, nous allons essayer de régler tous les problèmes techniques pour que vous puissiez témoigner.

J'aimerais dire aux personnes pour qui les réunions virtuelles sont nouvelles que, même si nous entendons bien M. Fortin, le problème se situe entre la transmission, à la console, et les interprètes. C'est là que le son doit être optimal.

Je souhaite donc la bienvenue à M. François Vaillancourt, qui est professeur et qui comparait à titre personnel. Je souhaite également la bienvenue à Mme Cathy Pelletier, qui est la directrice générale, pour ne pas dire la mère supérieure, de la Chambre de commerce de la région d'Edmundston, qui, je le répète, est la plus belle région du Canada. Je suis en conflit d'intérêts, ici, étant donné que je connais bien Mme Pelletier. C'était aussi le cas pour M. Nadeau, qui a comparu tantôt.

Enfin, je souhaite la bienvenue à M. Roch Fortin, qui est propriétaire de l'entreprise Maple Roch et qui, nous l'espérons, pourra se joindre à nous malgré les problèmes techniques. Monsieur Fortin, j'ai lu que, en matière de sirop d'érable, vous aviez fait vos classes au Nouveau-Brunswick. Je soupçonne que c'était dans mon coin de pays.

Pour ce qui est du fonctionnement, chacun des témoins disposera au maximum de cinq minutes. Ensuite, des questions vous seront posées par chaque formation politique. Je suis vraiment strict pour ce qui est du temps alloué, ce qui permet aux membres du Comité de poser plus de questions.

Nous allons commencer par M. Vaillancourt.

La parole est à vous pour cinq minutes, monsieur Vaillancourt.

M. François Vaillancourt (professeur, à titre personnel): Je vous remercie beaucoup de m'accueillir.

Monsieur Arseneault, je veux d'emblée préciser que mon épouse est brayonne. Je suis donc d'accord sur votre commentaire concernant les plaisirs qu'offrent Edmunston et cette région du Nouveau-Brunswick.

On a dit plus tôt que le français était une langue difficile. Or mon épouse, qui est orthophoniste en plus d'être brayonne, s'inscrirait en faux contre cette affirmation. Elle vous dirait que, en réalité, l'anglais est plus difficile à apprendre que le français parce qu'il comporte beaucoup plus de sons qui, bien qu'identiques, s'écrivent très différemment. L'argument voulant que le français, comparativement à d'autres langues, soit un défi terrible pour les immigrants n'est peut-être pas tout à fait valide.

Je voulais vous dire trois choses. D'abord, on peut se demander ce qu'un professeur d'économie vient faire dans le domaine de la langue. En fait, les économistes s'intéressent à ce sujet depuis une cinquantaine d'années. Pour les économistes, la langue comporte deux caractéristiques: c'est un attribut ethnique, c'est-à-dire un facteur qui, très souvent, définit en partie qui nous sommes, mais c'est surtout — et c'est ce qui est le plus pertinent pour nous — du capital humain.

Le capital humain correspond à ce que vous avez. Vous avez, pour la plupart, une formation postsecondaire ou une formation relativement spécialisée. Vous avez acquis des compétences sur le marché du travail ou dans le domaine politique. C'est ce qu'on appelle du capital humain, mais c'est la langue qui vous permet, dans 99,9 % des cas, de rendre ce capital humain spécialisé accessible aux acheteurs sur le marché et aux autres personnes qui interagissent avec vous. Si vous ne connaissez pas la langue requise, cela ne fonctionne pas. Si votre langue n'est pas demandée, cela ne fonctionne pas. Ma première observation est que c'est un capital humain qui interagit avec les autres capitaux humains.

Ma deuxième observation, qui est peut-être plus intéressante, concerne des travaux récents réalisés en Suisse par le professeur François Grin et portant sur la connaissance de plusieurs langues. Au Canada, il s'agit de bilinguisme et, en Suisse, de bilinguisme ou, dans certains cas, de trilinguisme. Ces travaux montrent que, plus on connaît de langues, plus la diversité est importante, plus on fait preuve d'originalité et plus on apporte sa contribution dans des domaines qui profitent à la société.

Autrement dit, un plus grand nombre de gens bilingues, une promotion du français peut-être plus généralisée, aussi bien pour les minorités que pour la majorité anglophone, a des avantages. Ces avantages, je le concède, sont indirects dans le cas de l'économie, mais cela fait de nous des gens au cerveau plus éveillé. On a toujours dit que le bilinguisme préservait contre le déclin du cerveau, mais il semble aussi avoir un effet positif sur les jeunes et génère des pensées intéressantes.

Ma dernière observation m'est venue en écoutant le dernier commentaire du dernier témoin, qui demandait plus d'argent au gouvernement fédéral. À ce sujet, je vous rappellerai, pour vos travaux et vos rapports, un principe qui est bien simple pour un économiste, à savoir que bien dépenser, c'est important et que ne pas toujours dépenser est également important.

Ainsi, si vous faites des recommandations, essayez de vous demander comment l'argent peut être investi de la façon la plus efficace. Est-ce en augmentant la demande de services offerts par des entreprises francophones? Est-ce en augmentant l'offre de main-d'œuvre francophone pour pouvoir offrir des services en français? Cela va dépendre des circonstances.

Merci, monsieur le président. Je pense avoir respecté ma limite de temps.

● (1640)

Le président: Merci, monsieur Vaillancourt.

Vous avez parlé trois minutes et demie. Vous avez plus que tenu votre temps.

Madame Pelletier, je vous cède la parole pour cinq minutes.

Mme Cathy Pelletier (directrice générale, Chambre de commerce de la région d'Edmundston): Bonjour. Je vous remercie de me permettre de témoigner devant vous, aujourd'hui.

Je m'appelle Cathy Pelletier, comme l'a mentionné M. Arseneault. Je suis la directrice générale de la Chambre de commerce de la région d'Edmundston.

J'ai aussi le plaisir de vous informer que la Chambre de commerce d'Edmundston, la plus importante chambre de commerce francophone du Nouveau-Brunswick.

Le rôle de notre chambre de commerce, comme vous le savez, est de toujours soutenir nos entreprises dans le meilleur des mondes en matière de développement économique. Ainsi, nous gérons deux projets qui visent à appuyer nos entreprises. Nous avons d'abord l'Agence Emploi Retraite, qui compte une banque de retraités. Nous avons aussi le service Emploihabilité Plus, qui offre de l'accompagnement aux personnes ayant des besoins spéciaux ou particuliers pour les aider à retourner sur le marché du travail.

Notre chambre de commerce est composée de plus de 360 membres, de la plus petite entreprise à la plus grande, tant sur le plan des usines que sur celui du tourisme, assez florissant dans la région.

Nous sommes situés au nord-ouest de la province. Bien entendu, nous partageons une frontière avec les États-Unis d'un côté et, tout près, nous sommes à la frontière du Québec. Alors, en raison de notre situation géographique un peu particulière, il n'est pas toujours facile de recevoir ou d'accueillir des gens ou des entreprises.

J'écoutais les témoins plus tôt, et je peux dire que la majorité de nos entreprises sont composées d'entrepreneurs francophones. Cependant, étant donné notre situation géographique, elles doivent développer des compétences en anglais, et même, de plus en plus, en espagnol.

Je vais m'arrêter ici et je vais attendre de recevoir de belles questions de la part des députés. Je vous répondrai du mieux possible.

Le président: Merci beaucoup, madame Pelletier.

Monsieur Fortin, vous disposez des cinq prochaines minutes.

M. Roch Fortin (directeur général, Maple Roch): Je m'appelle Roch Fortin. Je suis un résident de la municipalité de district de Summerland, en Colombie-Britannique.

Ma présentation, aujourd'hui, a deux volets: premièrement, mon expérience en tant que francophone au Canada et, deuxièmement, mon expérience en tant qu'entrepreneur en Colombie-Britannique.

Tout d'abord, je suis parti du Québec après mes études, en 1979. J'ai été engagé par la GRC en 1980 et je suis allé un peu partout au pays. Dans les années 1980, il y avait beaucoup de défis pour les francophones dans l'Ouest canadien. Honnêtement, la vie en tant que francophone était un peu difficile, mais j'aimais ma carrière. Une fois que les gens m'ont connu de façon personnelle, nous sommes tous devenus de bons amis. Cette année, 44 ans plus tard, notre petit détachement de Hope se réunira ici, à Summerland. C'est une belle histoire.

Ma carrière m'a emmené à Whistler, à Richmond, dans l'équipe de lutte contre les activités liées aux drogues, au quartier général de Vancouver, en Équateur, en Haïti, à Mackenzie, à Montréal et à Yellowknife. J'ai ensuite terminé ma carrière comme chef de district dans la péninsule acadienne, au Nouveau-Brunswick. J'ai travaillé dans toutes les provinces du Canada. J'ai rencontré beaucoup de gens incroyables. Mon expérience au sein de la GRC m'a laissé beaucoup de souvenirs.

J'ai aussi deux enfants, Luc, qui a 17 ans et qui est présentement en 11^e année dans une école francophone à Penticton, et Samuel, qui a 19 ans, fait sa deuxième année en sciences politiques à l'Université Vancouver Island. Je mentionne mes fils parce qu'ils sont tous les deux parfaitement bilingues. Les voir converser en français avec mes parents et le reste de ma famille à Lévis me donne des raisons de célébrer.

J'en suis fier, et je voudrais remercier tous les députés et tous les gens qui ont permis que mes enfants puissent poursuivre leur éducation en français.

Je commence maintenant le second volet de ma présentation. Après avoir pris ma retraite de la GRC, j'ai promis d'aider les gens de la péninsule acadienne le mieux possible sur le plan économique. J'ai déménagé à Summerland, en Colombie-Britannique. Nous avons commencé à importer du sirop d'érable du Nouveau-Brunswick. J'ai commencé par une commande de six barils de sirop d'érable de M. Rioux, de Saint-Isidore. Après cela, nous avons importé du sirop d'érable de Paquetville. Maintenant, nous importons du sirop d'érable de M. Côté, de Saint-Quentin. Nous travaillons aussi avec M. Fontaine, de Saint-Philémon, au Québec, avec ses produits uniques.

Douze ans plus tard, nous commandons 200 barils de sirop d'érable par année, et nos partenaires locaux en Colombie-Britannique ont créé plus de 20 produits à base de sirop d'érable. Aujourd'hui, notre entreprise sociale compte huit employés, et nos clients comprennent les aéroports de Vancouver, de Calgary, d'Edmonton et de Kelowna. Nous fournissons aussi du sirop d'érable du Nouveau-Brunswick et du Québec aux chefs de cuisine de la Colombie-Britannique par l'entremise de la compagnie Sysco. De plus, nous importons du homard du Nouveau-Brunswick pour tenir des événements spéciaux dans notre région.

Comme entreprise francophone dans une région anglophone, nous faisons face à certains défis. Nous devons, par exemple, expli-

quer aux fonctionnaires de la Colombie-Britannique que nous contribuons au secteur agrotouristique et alimentaire, malgré le fait que le sirop d'érable provient de l'Est du Canada.

Par ailleurs, pour une petite entreprise, il est très difficile de naviguer dans tous les programmes qui sont offerts. Beaucoup d'entreprises comme la nôtre n'ont pas la main-d'œuvre nécessaire pour remplir tous les documents.

Il y a deux solutions possibles pour appuyer les petites compagnies comme la nôtre. La première est la mise en place d'un registre national à vocation touristique montrant toutes les petites entreprises qui offrent des services en français au Canada. Ce registre permettrait aux visiteurs du Canada et de l'extérieur du pays de savoir quoi visiter.

Ensuite, il serait important que le gouvernement fédéral soutienne les petites entreprises en contexte linguistique minoritaire en faisant la promotion de leurs produits uniques auprès des ambassades ou des consulats. En effet, les plus grandes entreprises situées près des grands centres ont généralement un avantage sur nous.

● (1645)

En ce qui a trait aux langues officielles, il est important que les directives qui apparaissent sur l'emballage du produit et dans la documentation relative à celui-ci soient écrites dans les deux langues officielles du Canada. Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises tournent les coins un peu...

Le président: Merci, monsieur Fortin.

Vous aurez l'occasion de nous en dire davantage en répondant aux questions qui vous seront posées.

M. Roch Fortin: D'accord. Je m'excuse.

Le président: Ce n'est pas grave.

Maintenant que les trois témoins ont bien lancé la discussion, nous allons commencer le premier tour de questions. Chaque formation politique dispose de six minutes.

Le premier intervenant est le premier vice-président du Comité permanent des langues officielles. Monsieur Godin, vous avez la parole pour six minutes.

M. Joël Godin: Merci, monsieur le président.

Je vais poser mes questions en rafale.

Monsieur Vaillancourt, je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il est beaucoup plus difficile d'apprendre l'anglais que le français. Je peux en témoigner. De plus, dans votre allocution d'ouverture, vous avez rappelé l'importance de bien dépenser l'argent, mais aussi de moins en dépenser. Bien investir et bien diriger les investissements, c'est une bonne devise que le fédéral devrait appliquer au quotidien.

Ma première question s'adresse à Mme Pelletier, qui représente la Chambre de commerce de la région d'Edmundston.

Madame Pelletier, vous avez dit que le Nouveau-Brunswick était limitrophe des États-Unis et du Québec. Évidemment, les réglementations en vigueur au Québec et dans le Maine ne sont certainement pas les mêmes.

Comment le gouvernement fédéral peut-il faciliter l'accès au marché du Québec, entre autres? On parlera du marché des États-Unis une autre fois. Ce qui nous préoccupe, c'est de faciliter le commerce entre le Québec et le Nouveau-Brunswick.

Avez-vous des recommandations à nous faire? Que voudriez-vous voir dans notre rapport?

Mme Cathy Pelletier: Ce sont de bonnes questions.

Je vais parler de la façon dont les choses fonctionnaient avant.

À un moment donné — je ne me souviens plus de la date exacte —, à la suite d'une réunion du Congrès mondial acadien, ce qu'on appelle une « équipe de chefs de file » formait un comité composé d'intervenants du Maine, du Nouveau-Brunswick et du Québec. Ce comité avait le mandat de prendre des mesures pour améliorer ou conserver les dialogues entre les provinces, entre les territoires et entre les pays. Malheureusement, ce comité est en déclin, à cause de la pandémie de COVID-19, entre autres. Je pense qu'on devrait raviver cela et mettre en œuvre des mesures, même si cela implique un peu de financement. Cela a déjà existé, et c'était une formule gagnante. Cependant, la pandémie de COVID-19 ainsi que le manque de fonds et de soutien font que c'est en déclin. De très belles initiatives avaient résulté de cela, dont une journée des donateurs d'ordres, par exemple. Lors de cette journée, les entreprises rencontraient des sous-traitants ou des petites entreprises, dans le but d'établir de nouveaux contacts ou de nouvelles collaborations sur le territoire de l'Acadie des Terres et Forêts. C'était une très belle initiative, mais, malheureusement, à cause de son déclin, c'est moins présent.

Serions-nous en mesure de raviver cette initiative? Je crois que oui, mais il nous faudrait un peu de soutien.

• (1650)

M. Joël Godin: Merci, madame Pelletier.

Comme vous l'avez dit, cette initiative a été interrompue à cause de la pandémie. Est-ce vraiment dû à un manque de fonds ou à un manque de leadership et de volonté? J'appellerais cela une séance de rencontres express pour les entrepreneurs, afin qu'ils puissent faire des affaires ailleurs.

N'y aurait-il pas lieu de réactiver cela? La Chambre de commerce de la région d'Edmundston ne pourrait-elle pas être un leader à cet égard?

Mme Cathy Pelletier: Elle le pourrait tout à fait.

J'ai parlé du financement. Selon ce que je sais, parce que je siégeais aussi au comité, il y a encore des sous. La raison principale n'est donc pas nécessairement le manque de fonds. Comme vous l'avez mentionné, c'est aussi une question de leadership.

Cela dit, pour être un chef de file, il faut avoir du soutien. Une personne seule ne peut pas s'occuper de tout. Oui, la Chambre de commerce de la région d'Edmundston pourrait faire cela, si elle avait le soutien de ses collègues de la région.

M. Joël Godin: Merci, madame Pelletier. En fait, c'est probablement une question de volonté de la part de la communauté d'affaires afin de se mobiliser et de mettre en place les moyens nécessaires.

Je vais maintenant me diriger vers l'Ouest canadien.

Monsieur Fortin, votre histoire est impressionnante. Vous êtes né au Québec — nous en sommes très fiers —, vous êtes parti et vous avez parcouru le Canada. Vous revenez à l'occasion et vos enfants parlent à leurs grands-parents en français. Continuez à encourager cette relation.

Vous avez importé du Nouveau-Brunswick, dans l'Ouest canadien, un produit qui est une belle marque de commerce du Canada, ou plutôt de l'Est du Canada, et qui nous est cher. Vous avez su bien intégrer ce développement des affaires.

Quelles embûches avez-vous eues? Que nous demanderiez-vous de mettre en place pour aider les jeunes qui veulent suivre exactement le même cheminement que vous, c'est-à-dire joindre la côte Est, la côte Ouest, le centre et le Nord du pays afin que la francophonie serve le développement économique et soit un élément positif pour nos communautés de langue officielle en situation minoritaire?

Le président: Veuillez répondre en 15 secondes, monsieur Fortin.

M. Roch Fortin: Il faut travailler ensemble, et non de façon isolée. J'entends parler du Nouveau-Brunswick et de toutes les autres régions, mais il faudrait réunir tous les gens pour qu'ils puissent se parler. En ce moment, nous sommes en pourparlers pour exporter des produits que nous avons créés ici, au Québec. Voilà l'importance de travailler ensemble.

M. Joël Godin: Merci, monsieur Fortin. J'aimerais vous poser d'autres questions, mais mon collègue pourra poursuivre.

Le président: Merci, monsieur Fortin.

Monsieur Iacono, vous avez la parole pour six minutes.

• (1655)

M. Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Madame Pelletier, je veux revenir aux questions que mon collègue d'en face a soulevées.

Vous avez dit qu'il était possible de raviver l'initiative dont vous parliez, mais qu'il vous faudrait du soutien. Vous avez parlé des deux ordres de gouvernement — on présume qu'ils vous aideront —, mais d'autres organisations seraient-elles prêtes à vous aider à avancer?

Mme Cathy Pelletier: Oui, absolument. Il s'agit principalement de municipalités, certaines du Québec, bien entendu, mais aussi d'autres de l'État du Maine, où nous avons déjà une bonne collaboration. Il y a aussi le Réseau de développement économique et d'employabilité du Nouveau-Brunswick, dont une représentante a témoigné devant vous plus tôt aujourd'hui. Ces gens sont aussi très importants dans ce processus. Ensuite, les MRC du Québec, celles de notre région, bien entendu, ont également été des partenaires importants.

Alors, effectivement, il n'y a pas que les deux ordres de gouvernement. Il y a aussi les municipalités des régions concernées et les organismes qui s'impliquent principalement dans le développement économique, comme Opportunités Nouveau-Brunswick et le Conseil économique du Nouveau-Brunswick.

M. Angelo Iacono: D'accord.

Vous avez aussi dit qu'un peu de financement serait le bienvenu. Pouvez-vous nous dire s'il existe une forte volonté que la langue française continue d'exister et prenne de l'ampleur? Est-ce plutôt une volonté faible ou seulement apparente? Les gens s'expriment-ils et agissent-ils d'une façon qui laisse transparaître une telle volonté?

Mme Cathy Pelletier: Oui, absolument. Il y a certainement une volonté, et elle n'est pas seulement apparente. C'est important. On ne se contente pas de dire qu'on veut que la langue française persiste dans le domaine des affaires.

M. Angelo Iacono: Merci.

Monsieur Fortin, la Colombie-Britannique est la seule province au Canada, où il n'y a aucune loi sur les services en français. Pourtant, elle vient de lancer sa politique en matière de services en français.

Pouvez-vous nous parler de cette nouvelle politique? En êtes-vous satisfait?

M. Roch Fortin: Nous travaillons très fort, mais je dois préciser que nous travaillons beaucoup du côté anglophone, parce que c'est là que nous faisons des affaires.

Je ne connais pas beaucoup la nouvelle loi. Par contre, j'ai reçu du soutien pour l'éducation de mes enfants en milieu francophone, et cela a été très bénéfique.

Je suis désolé si ce n'est pas la réponse que vous cherchiez, mais je ne connais pas la nouvelle loi.

M. Angelo Iacono: Merci.

Trouvez-vous que le gouvernement provincial offre assez de soutien aux entrepreneurs de langue française, comme vous, qui se lancent en affaires?

M. Roch Fortin: Il faut dire que cela a été très difficile d'expliquer au gouvernement provincial que nous étions une entreprise agrotouristique. Notre matière première ne venant pas de la province du Nouveau-Brunswick, nous avons beaucoup de difficulté à expliquer aux fonctionnaires que, oui, le sirop d'érable arrive de l'Est du Canada, mais que nous nous en étions servi pour créer 20 autres produits, dont le granola, la moutarde, la sauce barbecue, bref, toutes des choses qui sont très populaires.

M. Angelo Iacono: Merci, monsieur Fortin.

Monsieur Vaillancourt, quelles ont été les répercussions de la politique linguistique du fédéral sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

M. François Vaillancourt: Je pense qu'il faut distinguer deux types de politiques. D'une part, la reconnaissance du droit à l'instruction dans la langue de la minorité, que l'on retrouve dans la Loi constitutionnelle de 1982, a créé une base qui n'est peut-être pas aussi sécuritaire qu'elle pourrait l'être, mais qui assure quand même des droits fondamentaux importants. De plus, elle est la principale source de dépense provinciale dans le domaine de la politique en matière de langues minoritaires.

D'autre part, la politique fédérale crée des possibilités, pour les minorités francophones hors Québec — elles sont souvent plus bilingues que les Québécois francophones —, de travailler au gouvernement fédéral d'Ottawa. C'est une chose que nous observons assez souvent. Ces possibilités valorisent donc le maintien de la langue française et cela est intéressant, selon moi.

On parlait de l'espagnol et du français. Que dire de la politique en matière de commerce international, d'ouverture à différents pays? C'est sûr que le fait d'être ouvert à l'Afrique est positif, mais, soyons honnêtes, l'anglais est la langue du commerce international. Cela est donc beaucoup moins important.

Je vous dirais que le maintien du capital humain, par les droits à l'éducation de base, est la question intéressante qui n'est jamais vraiment posée. Il faudrait examiner l'interaction entre la formation postsecondaire en français et l'utilisation du capital humain et linguistique sur le marché du travail. Cette question, je pense, n'a peut-être pas été étudiée. Or elle pourrait l'être par le gouvernement fédéral, qui a un certain rôle en éducation postsecondaire par le truchement de fonds de recherche, ou par votre Comité.

• (1700)

M. Angelo Iacono: Merci, monsieur Vaillancourt.

Monsieur le président, je pense qu'il ne me reste plus de temps.

Le président: Il vous reste moins de 10 secondes. Merci beaucoup, monsieur Iacono.

Les prochaines questions nous viendront du second vice-président de ce Comité.

Pour le Bloc québécois, monsieur Beaulieu, la parole est à vous. Vous disposez de six minutes.

M. Mario Beaulieu: Merci.

Ma question s'adresse à M. Vaillancourt.

Nous avons reçu à titre de témoin la Table ronde provinciale sur l'emploi, ou PERT, dont les études ont révélé que les anglophones du Québec sont davantage exposés au chômage et qu'il y en a un plus grand nombre sous le seuil de la pauvreté. Les anglophones sont globalement plus pauvres que les francophones.

Pour arriver à ces conclusions, elle utilisait la variable « Première langue officielle parlée de la personne », qui inclut environ le tiers des immigrants au Québec, de même que les Premières Nations majoritairement comme des anglophones. Elle utilisait aussi la médiane qui, disons, enlève un peu les disparités économiques et qui, par conséquent, favorise davantage les anglophones dans ce type de comparaison.

Que pensez-vous de la situation et de ce genre de méthodologie?

M. François Vaillancourt: La définition de ce qu'est un anglophone ou un francophone est toujours un peu délicate quand il s'agit de déterminer ce qu'on peut offrir comme services. Toutefois, historiquement, soyons honnêtes, c'est la langue maternelle qui est utilisée. Si on examine les comparaisons au fil du temps des anglophones, des francophones et de langue maternelle au Québec, ce qui s'est produit, c'est qu'il y a eu une immigration importante entre 1970 et 1980. Cela s'est passé à la suite de deux chocs externes, soit la crise d'Octobre et l'élection du Parti québécois, respectivement en 1970 et en 1976.

Cela a incité un nombre important de riches anglophones à quitter le Québec. Des gens un peu plus vieux que moi ont beaucoup profité de la baisse du prix des maisons dans la ville de Mont-Royal, à ce moment-là. Cela a d'ailleurs contribué à franciser un peu cette ville.

Depuis ce temps, on observe que le revenu moyen de travail des anglophones est encore plus élevé que celui des francophones, si l'on tient compte de la langue maternelle dans les deux cas. Cependant, lorsqu'on fait une analyse statistique un peu plus sophistiquée, où on se dit que l'écart vient du fait que les anglophones sont peut-être plus scolarisés, ont plus d'expérience, ainsi de suite, on se rend compte alors d'une différence importante. En 1970, un homme anglophone unilingue gagnait, en rémunération de travail, environ 10 % de plus qu'un francophone bilingue. Chez les femmes, l'écart était plus faible, soit d'environ 5 % de plus pour l'anglophone unilingue. De 1980 à 1985, c'est l'inverse que l'on constate.

Les francophones ont donc bénéficié de différentes mesures, et je ne parle pas des lois linguistiques, mais bien de la Caisse de dépôt et placement du Québec et des investissements francophones. Tout un ensemble de mesures ont renforcé de façon importante l'économie francophone au Québec, et les anglophones, relativement parlant, y ont perdu.

Maintenant, pour revenir à votre question plus spécifique on utilise habituellement la moyenne. Comme vous le dites, la médiane a tendance à négliger le fait que, par définition, des gens se trouvent à droite ou à gauche de la médiane, ce qui entraîne la moyenne vers le haut ou le bas. L'ennui, je pense, c'est qu'il pourrait y avoir des chicanes à ce sujet. Soyons honnêtes, les universitaires aiment parfois couper les cheveux en quatre, si ce n'est pas en huit. Cependant, je pense que la première langue officielle parlée, comme vous l'avez indiqué dans votre question, n'est pas un aussi bon indicateur de l'appartenance à un groupe que le sont la langue maternelle et la langue parlée à la maison. Ce seraient les deux meilleurs indicateurs, à mon avis.

M. Mario Beaulieu: Je lis dans une étude que lorsque le niveau d'éducation est égal, les revenus sont à peu près équivalents. Cependant, selon des données récentes que j'ai lues, au Québec, les francophones comptent encore à peu près 10 % moins de diplômés universitaires que les anglophones. Le financement, les fonds de recherche fédéraux, par exemple, vont encore, de façon disproportionnée, du côté des universités anglophones.

Selon vous, qu'est-ce qui explique le fait qu'il y ait toujours 10 % de moins de diplômés francophones?

• (1705)

M. François Vaillancourt: Il y a eu la Révolution tranquille, en 1960. Cette révolution était nécessaire puisque nous accusions un certain retard. Rendons à Duplessis ce qui lui appartient: il avait commencé à mettre en place un rattrapage sur le plan de l'école secondaire, pas universitaire, mais secondaire. Traditionnellement, nous avons des emplois moins bien payés, des emplois communs. Il va falloir 50 ou 60 ans pour que des générations changent de direction. Le réseau de l'Université du Québec a été créé en 1969, si je me souviens bien. Les cégeps sont apparus en 1967. J'étais au cégep, en 1967, et c'était la première année d'existence de ces établissements.

Nous avons donc connu 50 à 60 ans depuis la Révolution tranquille. Nous sommes en train de converger. Cependant, nos anglophones, pendant ce temps, ont toujours eu un avantage comparatif provenant de leur situation socioéconomique plus favorable. Il y a à la fois des facteurs sociaux qui expliquent une convergence des francophones et des facteurs individuels historiques qui les retardent encore.

M. Mario Beaulieu: Selon vous, s'il y avait un financement à peu près proportionnel au poids démographique des établissements universitaires francophones, cela pourrait-il nous aider?

Le président: S'il vous plaît, répondez en moins de 10 secondes, monsieur Vaillancourt.

M. François Vaillancourt: Je ne pense pas que le financement fédéral de la recherche aurait d'effet important sur la formation des francophones.

Le président: Merci beaucoup, messieurs Beaulieu et Vaillancourt.

Le dernier droit de parole de ce tour de questions appartient au NPD.

Madame Ashton, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous.

Je veux revenir au sujet du développement économique dont on parle beaucoup à ce comité, soit la question de la rétention et du recrutement de gens qui peuvent venir dans nos régions pour mettre sur pied des entreprises, travailler en français et faire partie de la communauté francophone.

Ma question s'adresse d'abord à Mme Pelletier.

Dans ce contexte, comment se manifestent les répercussions de la pénurie de main-d'œuvre sur les écoles et les services de garde francophones? Quelles sont les conséquences de la pénurie de main-d'œuvre sur l'économie des communautés francophones de votre région?

Mme Cathy Pelletier: La réponse à cette question pourrait être assez longue et prendre de nombreuses minutes.

Je pense que la pénurie de main-d'œuvre se fait sentir dans toutes les entreprises. En effet, c'est un problème important dans le secteur de l'éducation, des services de garde, et ainsi de suite. Nous n'avons pas beaucoup de ressources.

Beaucoup de services de garde sont saturés, ici, au Nouveau-Brunswick. Certaines personnes ne peuvent pas aller travailler le jour, parce qu'ils n'ont pas de garderie, parce que la gardienne n'est pas disponible, ou pour toute autre raison. Les ressources sont très limitées dans ces secteurs.

La mise en œuvre du Programme d'assistance au service de garderie nous aide beaucoup, mais, d'un autre côté, il n'y a pas beaucoup de ressources.

Effectivement, il manque d'éducateurs dans les services de garde et de professeurs dans les écoles. Des gens sont embauchés comme enseignants pour faire de la suppléance, alors qu'ils n'ont pas nécessairement la formation requise, et ainsi de suite. Le manque de ressources dans ce secteur est tel qu'ils sont quand même embauchés.

Il va de soi que cette situation fait boule de neige, parce que tout est lié, surtout quand on a des enfants et qu'on ne peut pas aller travailler. Malheureusement, certaines industries ne peuvent pas se permettre de manquer d'employés. De plus en plus d'entreprises mettent en place des services de garde pour leurs employés afin d'essayer de résoudre ce problème. Les employés emmènent leurs enfants au service de garde offert à leur lieu de travail.

Effectivement, c'est un dossier très important. C'est aussi un sujet très délicat, et cette pénurie de main-d'œuvre se fait sentir grandement dans ce secteur.

● (1710)

Mme Niki Ashton: D'accord.

Je vous remercie beaucoup de votre réponse, madame Pelletier.

Je ne sais pas si M. Vaillancourt ou M. Fortin ont des commentaires à faire sur ce point.

M. Roch Fortin: Oui, j'aimerais faire un commentaire sur ce point.

De notre côté, nous voyons de belles occasions d'emplois pour les francophones. J'aimerais bien voir des étudiants du Québec et du Nouveau-Brunswick venir travailler avec moi durant l'été, montrer un côté francophone, et démontrer la grandeur du Canada.

En ce qui concerne la rétention du personnel francophone, mes deux enfants viennent parfois nous aider. Il y a toujours quelqu'un qui parle français dans notre magasin, dans notre entreprise. De nombreux viticulteurs engagent beaucoup des francophones pour parler de vins ou d'autres produits viticoles.

Du côté des écoles qui offrent des programmes d'immersion en français et en anglais, des employés vont aller chercher des personnes qui sont capables de parler les deux langues.

Mme Niki Ashton: C'est très bien, monsieur Fortin.

Je vous remercie d'avoir soulevé cet aspect.

Monsieur Vaillancourt, avez-vous un commentaire à ajouter à ce sujet?

M. François Vaillancourt: J'aimerais ajouter une simple observation.

Il est tout à fait raisonnable que les employeurs établissent leurs propres services de garde, mais ce n'est pas bon pour la société. On crée ainsi des obstacles à la mobilité entre employeurs. Par exemple, si votre enfant entre à la garderie de votre employeur à l'âge d'un an et que, plus tard, vous avez une belle occasion d'aller travailler ailleurs alors que votre enfant a trois ans, vous risquez de décliner l'offre d'emploi parce que vous ne voudrez pas changer de garderie.

À tout le moins, si vous avez une recommandation à faire au gouvernement, ce serait d'encourager l'offre de services de garde qui permet la mobilité des employés plutôt que les services de garde offerts par les employeurs.

Mme Niki Ashton: D'accord. Je vous remercie de nous avoir fait avoir part de votre avis à ce sujet.

J'aimerais revenir à un autre point dont nous avons discuté dans le cadre de cette étude, à savoir l'importance de l'accueil des étudiants étrangers francophones et de leur apport à nos communautés francophones, aux entreprises francophones, et ainsi de suite.

Nous avons appris récemment que le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a limité le nombre d'étudiants étrangers admis au Canada. Jusqu'à présent, le Canada ne prévoit pas d'exception pour les étudiants francophones. Les établissements postsecondaires francophones ont déjà exprimé leurs préoccupations à ce sujet.

Madame Pelletier, dans le cadre de votre travail, croyez-vous qu'il faudrait s'assurer d'accueillir des étudiants francophones dans nos régions? Cela contribuerait-il au développement économique de nos régions? Serait-il important que le gouvernement fédéral prévoit une exemption pour éviter toute répercussion sur l'accueil de ces étudiants?

Mme Cathy Pelletier: Oui, absolument. L'accueil des étudiants étrangers est très important. Ici, à Edmundston, nous remarquons une augmentation importante du nombre d'étudiants étrangers. Il s'agit d'une augmentation de 50 à 60 % dans deux établissements d'enseignement, soit l'Université de Moncton et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

Nous avons des organismes qui aident ces gens à s'établir dans la région. Notre ville est reconnue comme une communauté francophone accueillante; cela comporte deux volets: accueillir ces gens et bien les encadrer quand ils arrivent dans notre région. Nous avons aussi...

Le président: Merci, madame Pelletier. Je suis désolé de vous couper la parole, mais nous avons vraiment dépassé les six minutes de temps de parole de Mme Ashton.

Nous passons au prochain tour de questions. Les conservateurs et les libéraux disposeront de cinq minutes chacun.

Monsieur Dalton, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Marc Dalton: Merci, monsieur le président.

Monsieur Fortin, je vous félicite pour le succès de votre entreprise, qui est très intéressante.

Au Parti conservateur, nous voulons éliminer la taxe sur le carbone. Je sais que la Colombie-Britannique perçoit sa propre taxe sur le carbone, mais la province doit augmenter sa taxe en fonction de la réglementation fédérale, et elle est censée augmenter le 1^{er} avril. En tant que personne qui habite la province, je peux vous dire que nous payons le prix le plus élevé au pays.

Pourriez-vous nous parler un peu de l'effet de cette taxe sur votre entreprise, s'il vous plaît?

● (1715)

M. Roch Fortin: Elle a un effet très important. J'importe beaucoup de produits du Québec et du Nouveau-Brunswick, et une palette de sirop d'érable, par exemple, qui coûtait entre 400 et 500 \$ auparavant, peut maintenant me coûter jusqu'à 900 \$, voire plus.

Tous ces coûts doivent être *[inaudible]*. Le fait de payer des taxes sur des taxes nous affecte beaucoup, comme petite entreprise. Nous faisons notre possible pour réduire nos coûts, mais, comme vous le voyez, tous les prix montent. Dans notre magasin, chaque fois que nous créons un nouveau produit, nous devons calculer toutes les nouvelles taxes qui s'y appliquent.

Par exemple, je dois payer un supplément sur le carburant et le transport. De plus, en Colombie-Britannique, je paie une autre taxe sur *[difficultés techniques]*, qui s'élève à 85 \$. Ensuite, je paie la taxe sur le carbone dont nous parlons, bien sûr. Puis, il y a la TPS, qui s'ajoute à toutes les taxes. Après tout cela, je dois payer 15 \$ de plus pour qu'on m'appelle pour m'aviser qu'on va faire une livraison chez moi.

Alors, honnêtement, oui, les taxes nous affectent beaucoup.

M. Marc Dalton: Le gouvernement libéral a dit que les entreprises recevaient plus d'argent qu'elles n'en payaient en taxes.

Avez-vous constaté cela?

M. Roch Fortin: Honnêtement, à ce jour, je n'ai tiré aucun profit de mon entreprise. Ce n'est pas pour être méchant.

C'est un fait que tout est affecté non seulement par la taxe sur le carbone, mais aussi par toutes les autres taxes. Cela nous en demande beaucoup.

M. Marc Dalton: Merci.

Madame Pelletier, nous avons entendu de la part du président de la Chambre de commerce du Haut-Madawaska, une région juste à côté de la vôtre...

Mme Cathy Pelletier: Vous parlez de M. Nadeau.

M. Marc Dalton: Oui. Il a parlé de problèmes liés à la bureaucratie. Est-ce une réalité chez vous aussi? Est-ce de plus en plus difficile?

Parlez-nous un peu des problèmes et des défis que pose la bureaucratie, s'il vous plaît.

Mme Cathy Pelletier: Il ne faut pas se le cacher, il y a déjà eu de la bureaucratie, il y en a encore et il y en aura toujours.

Cela nuit à notre développement économique à bien des égards. Il y a certainement des améliorations à apporter. Cela demande beaucoup de travail juste pour en arriver à un petit résultat concret, et c'est vraiment compliqué. Il faut frapper à beaucoup de portes, seulement pour arriver à faire quelque chose à l'échelle locale ou régionale. Chez nos collègues des chambres de commerce, c'est parfois plus compliqué, encore.

Malheureusement, à cause de cela, plusieurs abandonnent tout simplement leurs projets.

M. Marc Dalton: Merci.

Monsieur Fortin, voulez-vous ajouter une réponse à cette question?

M. Roch Fortin: Oui.

Comme je l'ai dit au début, toutes les demandes qu'on nous fait sont conçues pour les grandes entreprises.

Comme Mme Pelletier l'a dit, les petites entreprises abandonnent souvent la partie, parce qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires pour remplir toute la documentation requise. Une grande entreprise peut aller voir le comptable, peser sur un bouton et donner toute l'information nécessaire. De notre côté...

Le président: Merci, monsieur Fortin.

Merci, monsieur Dalton.

Monsieur Serré, vous avez la parole pour cinq minutes fermes.

M. Marc Serré (Nickel Belt, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les trois témoins de leurs témoignages, qui vont beaucoup nous aider à rédiger notre rapport sur le développement économique.

Ma première question s'adresse à M. Fortin et à Mme Pelletier.

En ce qui concerne le développement des marchés dans les petites régions, que peut faire le gouvernement fédéral pour vous aider en matière de commerce en ligne et d'exportation de vos produits?

Monsieur Fortin, vous exploitez un créneau avec le sirop d'érable. Il y a aussi du bon sirop d'érable dans le Nord de l'Ontario. Nous pourrions faire un petit test de goût pour savoir lequel est le meilleur. Cela dit, je suis certain que le vôtre est très bon.

Que peut-on faire pour donner des outils à des entrepreneurs de votre région?

Ma question s'adresse aussi à vous, Mme Pelletier, qui habitez aussi une petite région rurale où la population n'est pas très grande.

Vous avez besoin de développer l'exportation pour y faire croître les entreprises.

• (1720)

M. Roch Fortin: Notre région, la vallée de l'Okanagan, est un peu loin des grands centres, qui ont un grand avantage sur nous.

Assurer une présence en ligne et sur Facebook, par exemple, dans les deux langues officielles, engendre beaucoup de coûts pour une petite entreprise. Vous pourriez nous aider à cet égard.

Nos étiquettes sont toutes en français et en anglais, mais beaucoup de compagnies tournent les coins ronds. Les francophones comme moi doivent assumer des coûts additionnels.

Je fais tout mon possible pour m'assurer que les informations sur notre entreprise paraissent en français et en anglais. J'aimerais faire plus de choses en français, mais je dois penser aux coûts avant de me décider. Une aide sur ce plan nous aiderait beaucoup.

Le gouvernement nous aide en ce moment. Nous avons réalisé une mission d'exploration dans l'État de Washington pour voir comment nous pourrions exporter nos produits de la vallée de l'Okanagan dans les États de Washington et de l'Oregon, où vivent 56 millions de personnes.

M. Marc Serré: Ce sont de grands marchés.

Madame Pelletier, je vous remercie de votre travail à la chambre de commerce. C'est très important pour les employeurs.

Avez-vous des suggestions à faire à vos membres quant à l'exportation de leurs produits?

Mme Cathy Pelletier: J'abonde un peu dans le même sens que M. Fortin. Encore une fois, il faut du soutien pour le service en ligne afin que les entreprises puissent s'y consacrer le plus possible.

Étant donné la situation géographique dans laquelle nous nous trouvons, tout doit être en anglais et en français. Nous soutenons la francophonie dans notre région.

Comme l'a mentionné M. Fortin, nous serions grandement reconnaissants d'obtenir plus de soutien pour le commerce en ligne afin de permettre aux entreprises d'exporter leurs produits.

M. Marc Serré: C'est excellent. Merci.

Monsieur Vaillancourt, je vous remercie beaucoup de vos années de recherches et d'études.

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a doublé le financement des langues officielles dans le cadre de son Plan d'action, qui prévoit un montant de 4,1 milliards de dollars. Après 50 ans, la Loi sur les langues officielles a été modernisée. Nous travaillons présentement à élargir la francophonie partout au Canada et à soutenir aussi les communautés linguistiques en situation minoritaire au Québec.

Que peuvent faire les différents paliers de gouvernement, qu'ils soient fédéral, municipal ou provincial?

Bien des provinces n'offrent pas aux communautés francophones le soutien qu'elles devraient leur fournir. Pourtant, il s'agit de citoyens. M. Fortin, par exemple, est un citoyen de la Colombie-Britannique.

Avez-vous des recommandations quant au rôle que doivent jouer les provinces et les municipalités?

Le président: Vous avez 30 secondes.

M. François Vaillancourt: Il ne s'agit pas d'empiéter sur les champs de compétence des provinces, mais l'idée qui m'est venue en écoutant Mme Pelletier est celle d'un site Web qui pourrait, par exemple, être mis sur pied pour permettre aux entreprises d'indiquer leurs besoins en traduction de l'anglais au français.

Les entreprises pourraient ensuite être mises en contact avec des écoles de formation en traduction, et les étudiants pourraient répondre à leurs besoins dans le cadre de leurs travaux pratiques, par exemple. Cela aurait une valeur pour l'entreprise, tout en offrant une rémunération et un apprentissage aux étudiants.

Il s'agit donc de jouer un rôle d'entremetteur dans l'économie et de créer une synergie.

De plus, il faudrait faciliter le commerce interprovincial, mais c'est un sujet un peu plus compliqué.

Le président: En effet, c'est un sujet très complexe.

Merci beaucoup, messieurs Vaillancourt et Serré.

Monsieur Beaulieu, vous avez maintenant la parole pour deux minutes et demie.

M. Mario Beaulieu: Monsieur Vaillancourt, M. Frédéric Lacroix a fait une étude assez exhaustive sur le financement des établissements postsecondaires — je pense que vous avez dit que ce pourrait être un champ de recherche intéressant. Il a trouvé que, globalement, environ 28 % du financement qui provient des différentes sources, dont le gouvernement du Québec et le fédéral, est alloué aux universités anglophones. C'est donc près de 3,5 % plus de financement que le poids démographique des anglophones.

Selon vous, quel impact ce surfinancement peut-il avoir?

• (1725)

M. François Vaillancourt: Je présume qu'on parle des universités québécoises. Est-ce exact?

M. Mario Beaulieu: Oui, on parle des universités au Québec.

M. François Vaillancourt: D'accord.

C'est en partie historique, parce qu'elles offraient des services au paravant.

Il y a deux stratégies, le bâton et la carotte, cette dernière servant d'encouragement.

Je vais vous faire une suggestion. Elle ne relève pas du gouvernement fédéral, monsieur Serré, mais elle est quand même pertinente. On pourrait demander aux universités anglophones de n'accorder de permanence à des professeurs qu'à condition que ceux-ci connaissent vraiment le français et qu'ils puissent donc contribuer au développement économique du Québec. C'est ma première observation.

Lorsqu'on embauche des professeurs unilingues anglophones, qui ne peuvent pas contribuer au développement économique du Québec, on finance, au moyen de l'impôt des Québécois, des gens qui ne peuvent pas donner la même valeur à leur université que celle qu'ils lui donneraient s'ils connaissaient le français. Comme je le disais plus tôt, la langue, c'est du capital humain qui sert à rendre disponible...

M. Mario Beaulieu: Je suis désolé de vous interrompre, mais je vais manquer de temps de parole, monsieur Vaillancourt.

Trouvez-vous logique que, au Québec, 94 % du financement en matière de langues officielles servent à appuyer l'anglais, dans tous les domaines, y compris dans celui du développement économique?

M. François Vaillancourt: Il faut être cohérent, parce qu'à l'extérieur du Québec, le financement est surtout donné aux francophones. C'est une question un peu délicate. Comment peut-on s'occuper des fameux « canards morts » de René Lévesque? Ils ne sont peut-être pas si morts que ça.

M. Mario Beaulieu: Ce n'est pas du tout ce qu'on voulait dire. On voulait plutôt dire que la situation des anglophones au Québec est difficilement comparable à celle des minorités francophones hors Québec.

M. François Vaillancourt: C'est vrai.

Au Québec...

Le président: Merci, monsieur Vaillancourt. C'est tout le temps que nous avons.

Monsieur Beaulieu, c'était une excellente question.

Monsieur Yves Beauchemin parlait de cadavres encore chauds, alors que René Lévesque parlait de canards morts.

M. François Vaillancourt: Il faut tenir compte des capacités relatives des deux groupes.

Le président: En tant que président, je ne veux pas me mêler de cela, mais je crois qu'ils sont encore assez fringants.

Madame Ashton, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais revenir à l'importance de l'accueil des étudiants étrangers francophones et à ce qu'ils apportent à nos communautés sur le plan du développement économique, entre autres.

Monsieur Vaillancourt, étant donné que vous êtes professeur, j'imagine que vous connaissez la valeur des étudiants étrangers.

Pensez-vous que le gouvernement fédéral devrait travailler avec les établissements francophones pour s'assurer qu'on accueille les étudiants étrangers francophones comme il faut? Par ailleurs, devrait-on appliquer une exemption relativement à la récente décision de limiter le nombre d'étudiants étrangers?

M. François Vaillancourt: Je crois qu'un traitement asymétrique s'applique. Cela revient un peu à la question que M. Beaulieu a posée tout à l'heure.

Le premier étudiant étranger a souvent une très grande valeur dans une classe, tout comme le deuxième. Quand 50 % des étudiants sont des étudiants étrangers, en avoir un de plus ne change pas grand-chose à la marge bénéficiaire, puisque la rentabilité est déjà là. Les petites universités francophones hors Québec qui ont peu d'étudiants étrangers bénéficient probablement davantage d'avoir des étudiants étrangers que la Canasta University, à Toronto, ou que la Cape Breton University, où il y a beaucoup d'étudiants étrangers.

À mon avis, la quantité et le ratio sont deux paramètres qui doivent faire partie de la formule du gouvernement fédéral quant à l'attribution des places pour les étudiants étrangers dans les différentes universités.

Mme Niki Ashton: Merci.

Monsieur Fortin, avez-vous quelque chose à ajouter sur cela?

M. Roch Fortin: Ce que je peux dire, c'est que, dernièrement, j'ai reçu deux curriculum vitae de gens de la France qui cherchent un emploi en Colombie-Britannique. Par contre, je ne crois pas qu'il s'agisse d'étudiants. Nous observons un grand changement sur le plan de l'immigration francophone. Je suis surpris d'avoir reçu deux curriculum vitae, mais nous allons les étudier.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Fortin et madame Ashton.

Mme Pelletier a dû nous quitter. Elle nous avait prévenus qu'elle devait partir juste après 17 h 15. Ce qui suit s'adresse aux témoins qui sont toujours présents. Si vous avez de l'information supplémentaire à communiquer au Comité, veuillez la transmettre à notre greffière. Elle la fera alors parvenir aux membres du Comité.

Voilà qui conclut notre réunion, avec témoins, portant sur le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Je demanderais aux membres du Comité de préparer des instructions pour l'analyste en vue d'un projet de rapport. Nous en discuterons jeudi prochain pendant la première heure. De plus, nous poursuivons la révision du projet de rapport sur l'accroissement de l'immigration francophone, à savoir la troisième version. Pendant la deuxième heure, nous recevrons le commissaire aux langues officielles dans le contexte de l'étude sur les obligations linguistiques dans le processus de dotation ou de nomination à des postes clés.

Je remercie encore une fois les témoins.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>